

*Le bac ES est un bac équilibré avec de l'économie, de l'histoire, de la géographie, des maths...*

*Une série pour approfondir la compréhension du monde contemporain.*



### Poursuites d'études :

*Sciences humaines, sociales, économiques, politiques...*

*Droit, lettres, langues, art et paramédical.*

*Commerce, gestion, prépas économique ou littéraire.*

*De nombreux DUT et BTS sont aussi accessibles.*

*Une formation performante pour se préparer à de nombreux concours d'entrée dans la fonction publique et certaines écoles spécialisées.*



### 1<sup>ère</sup> :

**enseignements communs** aux séries générales (français, histoire-géographie, éducation civique, juridique et sociale, EPS et langues vivantes).

*Pour partager une culture générale fondamentale, faciliter les éventuels changements de série.*

**enseignements spécifiques :**

- sciences économiques et sociales, pour s'approprier progressivement les concepts, méthodes et problématiques essentiels des 3 sciences sociales (science économique, sociologie et science politique)
- mathématiques adaptées aux *poursuites d'études en économie et en sciences humaines*.



### Tale :

**enseignements communs** : LV1 et LV2, EPS, éducation civique, juridique et sociale

**enseignements spécifiques** au poids plus important qu'en 1<sup>ère</sup> :

- sciences économiques et sociales (5h par semaine)
- mathématiques (4h)
- histoire-géographie (4h)

**enseignement de spécialité** pour se préparer aux poursuites d'études, au choix :

- mathématiques
- sciences sociales et politiques
- économie approfondie

Mais aussi, **2 h hebdomadaires d'accompagnement personnalisé** et possibilité de **deux enseignements facultatifs** (au maximum)...



# → La 1<sup>re</sup> et la T<sup>le</sup> économique et sociale (ES)

Enseignements communs	1 <sup>re</sup>	T <sup>le</sup>	Coefficient
Français	4 h	-	4 <sup>1)</sup>
Histoire-géographie	4 h	4 h	5
LV1 et LV2 <sup>a) b)</sup>	4 h 30	4 h	3 (LV1) 2 (LV2)
Éducation physique et sportive <sup>c)</sup>	2 h	2 h	2
Éducation civique, juridique et sociale <sup>d)</sup>	30 min	30 min	-
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	-
Travaux personnels encadrés <sup>e)</sup>	1 h	-	2 <sup>2)</sup>
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles	-
Enseignements spécifiques			
Sciences économiques et sociales	5 h	5 h	7 ou 9 <sup>3)</sup>
Mathématiques	3 h	4 h	5 ou 7 <sup>4)</sup>
Sciences	1 h 30	-	2 <sup>2)</sup>
Philosophie	-	4 h	4
Un enseignement de spécialité au choix parmi :			
- mathématiques	-	1 h 30	3 <sup>3)</sup> et 4 <sup>4)</sup>
- sciences sociales et politiques	-	1 h 30	
- économie approfondie	-	1 h 30	
Enseignements facultatifs			
• 2 enseignements au plus parmi : LV3 <sup>a) b)</sup> LCA : latin LCA : grec éducation physique et sportive arts <sup>f)</sup> • Atelier artistique <sup>g)</sup> • Langue des signes française <sup>h)</sup>	3 h 3 h 3 h 3 h 3 h 72 h annuelles -	3 h 3 h 3 h 3 h 3 h 72 h annuelles -	5)       

a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

b) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant de langue.

c) L'enseignement d'EPS ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale au bac mais est validé en contrôle en cours de formation (CCF), affecté du coef. 2. Si EPS choisie en EPS de complément, le coefficient est de 2 + 2. Les élèves qui bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h en plus de l'enseignement obligatoire ne peuvent pas le cumuler avec l'option facultative d'EPS.

d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

e) Les TPE s'appuient prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 h, les TPE peuvent porter sur l'EPS. Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte et multipliés par le coefficient.

f) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

g) L'atelier artistique ne fait pas l'objet d'une épreuve au bac.

h) La LSF peut être choisie au titre de la langue vivante et faire l'objet d'une épreuve facultative... bien que non dispensée dans tous les établissements.

1) Épreuve anticipée en 1<sup>re</sup>, à l'écrit (coef. 2) et à l'oral (coef. 2).

2) Épreuve anticipée en 1<sup>re</sup>.

3) Si Sciences sociales et politiques ou Économie approfondie choisie en enseignement de spécialité : coef. 9.

4) Si Mathématiques choisie en enseignement de spécialité : coef. 7.

5) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte. Si un seul enseignement facultatif choisi : les points sont multipliés par 2. Si 2 enseignements facultatifs choisis : le 1<sup>er</sup> est multiplié par 2 (sauf si choix du latin ou du grec : multipliés par 3) et le second par 1.